

Réf : DCM2025-58

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	20	29

Date de la convocation : 12/06/2025

Notifiée aux élus le : 12/06/2025

Date de l'affichage : 12/06/2025

OBJET : PSE – ATTRIBUTION D'UNE
AIDE FINANCIÈRE POUR LA
SAISON 2025 DE BALL-TRAP

SÉANCE MERCREDI 18 JUIN 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX-HUIT JUIN à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 12 juin (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Gilles TRAUJLET à Arnaud FOUREL, Marielle NEPOTY à Jean-Claude CAMPOS, Maguelone CHAREYRE à Régis VIANET, Nathalie LALLOUETTE à Stéphanie PIERRON, Christian GROUL à Janine LHUILLIER, Andrée DAMOUR à Michèle PALLARES, Michel AUSSANNAIRE à Josiane ROSIER-DUFOND, Cédric BONATO à Joachim RAMS, Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND,

ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Véronique BONVICINI

Rapporteur : Arnaud FOUREL, Adjoint au Maire

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Il est indiqué au conseil municipal que Monsieur Dylan DANIEL, âgé de 16 ans et résidant à Aigues-Mortes, est un jeune tireur de ball-trap spécialisé dans les disciplines du Parcours de Chasse et du COMPAK SPORTING. Il a déjà été médaillé à plusieurs reprises et participe activement à des compétitions nationales et internationales.

Pour la saison 2025, il prévoit de participer à plusieurs compétitions importantes, notamment :

- Le Championnat de France de Parcours de Chasse en Normandie du 1er au 3 août 2025.
- Une compétition internationale en Sologne en juin 2025.
- Le Championnat du Monde de COMPAK SPORTING dans le Val du 20 au 24 août 2025.
- Le Championnat d'Europe de COMPAK SPORTING à Séville, en Espagne, du 14 au 21 avril 2025.

Le jeune Dylan DANIEL a récemment intégré le Club France ainsi que l'Équipe de France de COMPAK SPORTING, ce qui témoigne de son potentiel et de ses performances dans ce sport.

Celui-ci sollicite auprès de la commune une aide financière de 500 euros pour participer à ces compétitions.

Considérant l'importance d'apporter le soutien de commune aux jeunes talents sportifs du territoire qui, par ce biais, participent également à la diffusion de l'image de la commune, il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- **D'accorder** une aide financière de 500 euros à Monsieur Dylan DANIEL pour l'aider à financer sa participation aux compétitions de la saison 2025.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCORDE** une aide financière de 500 euros à Monsieur Dylan DANIEL pour l'aider à financer sa participation aux compétitions de la saison 2025.
- **AUTORISE** la Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Pierre MAUMÉJEAN
Maire d'Aigues-Mortes

Pour le Maire par Délégation
La Directrice Générale Adjointe des
Marie-Laure PICHAUD



Résultats du vote :

Délibération 2025-58	PSE – ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA SAISON 2025 DE BALL-TRAP	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication